



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(94^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 27 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE

1. **Déclarations d'urgence** (p. 5619).
2. **Équipement militaire pour les années 1990-1993.** - Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi de programmation (p. 5619).
M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense, rapporteur.
Discussion générale :
MM. Louis Pierna,
Jean-Yves Autexier,
Arthur Paecht.
Clôture de la discussion générale.
M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.
M. Michel Rocard, Premier ministre.

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT (p. 5626)

- M. le président.
Clôture du débat.
M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5626) .

3. **Administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie.** - Discussion d'un projet de loi (p. 5627).
M. François Colcombet, rapporteur de la commission des lois.
M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice.
Passage à la discussion des articles.

Article 1^{er} (p. 5628)
Amendement n° 1 de la commission des lois : MM. le rapporteur, le garde des sceaux. - Adoption.
Adoption de l'article 1^{er} modifié.

Article 2. - Adoption (p. 5629)
Adoption de l'ensemble du projet de loi.
4. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 5629).
5. **Ordre du jour** (p. 5629).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉCLARATIONS D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence :

- du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en œuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (n° 1023) ;

- et du projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (n° 1024).

Acte est donné de ces communications.

2

ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

Discussion, en nouvelle lecture,
d'un projet de loi et de programmation

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 16 novembre 1989

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 7 novembre 1989.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (nos 980, 1026).

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, président et rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, ainsi que vient de le rappeler M. le président, la commission mixte paritaire qui s'est réunie pour examiner le texte sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire n'a pu parvenir à un accord.

Le débat d'aujourd'hui se situe dans le strict prolongement du précédent, et il s'agit pour nous de savoir si, dans le laps de temps séparant ces deux débats, sont intervenus des éléments pouvant modifier en quoi que ce soit ce projet de loi.

En fait, nous sommes dans une situation relativement curieuse : en effet, que ce soit au niveau européen ou au niveau mondial, jamais les espoirs de paix n'ont été aussi forts, mais jamais non plus les risques de crise n'ont été aussi grands.

Quels sont les facteurs positifs ? Eh bien ! ce qui se passe à l'Est ; le processus de reconstruction qui s'y est engagé est un facteur de paix. En effet, lorsque l'on veut reconstruire une société, une économie et un pays ruinés, on n'a guère envie de vouloir faire la guerre.

Quant aux facteurs de crise que l'on voit poindre, ils tiennent dans ce que j'appellerai le renversement des modèles. En effet, alors que pendant plus de quarante ans l'Union soviétique a été désignée, aux yeux des populations des pays satellites, comme le modèle à suivre, en termes institutionnels, politiques et économiques, les évolutions sont aujourd'hui beaucoup plus rapides dans les pays satellites qu'en Union soviétique, tant sur le plan des libertés que sur ceux des modifications institutionnelles et de la reconstruction économique.

Il est bien évident que les peuples d'Union soviétique voient grandir le décalage entre la vitesse du changement chez eux et celle du changement dans les pays satellites et qu'ils en arrivent à faire ce constat paradoxal que l'action de Mikhaïl Gorbatchev se fait plus rapidement sentir dans les anciens pays satellites qu'au cœur même de l'Union soviétique. Il y a là un facteur d'impopularité du premier secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique qui, ajouté aux phénomènes déjà connus, mais qui s'amplifient, des nationalismes et des querelles ethniques en Union soviétique, est évidemment un facteur d'instabilité. Or, qui dit instabilité dit forcément risque de crise.

Par ailleurs, la situation au Sud est, strictement identique à celle que nous connaissions lors de la précédente discussion, c'est-à-dire que l'on constate une crise sociale profonde d'un certain nombre de pays de l'hémisphère Sud, et principalement du Moyen-Orient et du Proche-Orient, crise sociale profonde qui a tendance à réveiller les fondamentalismes religieux et les déviations nationalistes. Il s'agit donc, là aussi, d'un facteur de crise et de tension auquel il faut associer une très puissante démographie, ce qui, sur le moyen et le long terme, ne fait qu'aggraver le constat précédent.

Il convient également d'ajouter à ce phénomène la prolifération des armes chimiques et spécialement l'accroissement du nombre des armes balistiques et l'augmentation de leur portée. Il s'agit aussi d'un élément à prendre en compte.

Par conséquent, par rapport à notre précédente discussion, nous sommes globalement dans le même contexte, bien que l'Histoire se soit effectivement relativement accélérée à l'Est, mais suivant des processus que nous avons déjà décrits à l'époque.

En ce qui concerne les conflits, il est bien évident que l'affrontement Est-Ouest en Centre-Europe, tel qu'il était décrit classiquement, perd de sa probabilité au profit d'un nombre plus important de conflits micro-régionaux mais qui peuvent être simultanés et qui peuvent donc, par métastases successives, se globaliser.

En ce qui concerne la situation que nous constatons aujourd'hui, nous pouvons réaffirmer que le rôle de l'Alliance atlantique ne se trouve pas diminué pour autant parce que cette dernière ne tient pas son existence de celle du

pacte de Varsovie, mais de la présence d'un énorme arsenal militaire soviétique en Europe continentale. Par conséquent, face à cette menace potentielle, même si elle n'est politiquement pas efficiente aujourd'hui, l'existence de l'Alliance atlantique s'impose.

J'ajouterai d'ailleurs que si l'Alliance est utile aux pays de l'Europe occidentale parce qu'elle dissuade d'une nouvelle agression lors d'un conflit micro-régional, elle est aussi utile - et elle le sera de plus en plus - aux pays satellites de l'Union soviétique eux-mêmes, car elle leur permet, par sa simple présence, de pouvoir continuer leur processus de libéralisation d'une façon autonome, d'une façon indépendante, au cas où des modifications ou des renversements de la doctrine de politique étrangère soviétique interviendraient.

Par conséquent, en Europe occidentale, deux éléments vont devenir très structurants : d'une part, l'Alliance atlantique et, d'autre part, la C.E.E. L'une et l'autre auront un rôle déterminant à jouer dans le processus qui est en cours actuellement en Europe centrale mais aussi vers le sud de la Méditerranée. En effet, je ne voudrais pas que l'actualité spectaculaire des jours qui viennent de s'écouler, phase historique qui nous fait tourner le regard vers l'Est, nous fasse oublier la façade sud de la Méditerranée. Pour ma part, je considère que l'Alliance atlantique et la Communauté économique européenne ont aussi un rôle stabilisant à jouer de ce côté-là. Et quand je dis cela, je ne fais pas de distinction, je n'ometts aucun pays entre la Turquie et le Maroc en ce qui concerne les initiatives qui doivent être prises par l'une et l'autre de ces deux institutions.

Cela dit, à la veille du sommet Bush-Gorbatchev, il n'est pas complètement absurde d'imaginer qu'un processus de retrait des anciens alliés de 1945 en Centre-Europe soit à la veille de s'enclencher. Quels en seront le volume et la rapidité ? Aujourd'hui, nous n'en savons rien. Nous en saurons sans doute plus dans quelques jours. Mais il est de toute évidence raisonnable de penser que si ce processus a lieu, et il aura lieu, nécessairement, cela augmentera en Europe le rôle de la France, d'une part, parce que celle-ci dispose de sa force de dissuasion stratégique qui jamais autant qu'aujourd'hui n'a été nécessaire - cela se révélera un élément positif pour l'ensemble des pays européens - et, d'autre part, parce que la France est le seul pays européen à avoir une capacité d'intervention vers l'hémisphère sud, le seul pays européen capable de doter l'Europe d'une politique étrangère.

Ce retrait allié ne diminue pas la menace, il diminue les délais d'alerte, il diminue de la part de l'Union soviétique sa capacité d'offensive surprise, mais le potentiel reste là : force est de constater qu'aucun océan ne sépare l'Union soviétique de ses pays satellites.

Par conséquent, la menace subsiste tant que les moyens de l'agression existent, même si la volonté de l'agression, elle, n'existe pas.

Il nous faut considérer le rôle nouveau que la France va devoir jouer bientôt dans ce Centre-Europe. Il est évident que le dialogue Paris-Moscou prendra une importance plus grande que par le passé. Par conséquent, deux éléments sont essentiels : notre force de dissuasion et notre capacité de projection.

La loi de programmation militaire, telle qu'elle a été votée il y a quelques semaines, telle qu'elle a été acceptée par cette assemblée en tout cas, répond à ces trois exigences sur le premier et sur le troisième cercle et aussi sur le deuxième.

Nous avons donc aujourd'hui les moyens d'aborder sur de bonnes bases la grande question du désarmement conventionnel. Nous devons, dans la mesure de nos possibilités, favoriser l'accélération des négociations pour le désarmement conventionnel, car celles-ci constituent la meilleure façon de désarmer les moyens de l'offensive que sont les armes conventionnelles.

La loi de programmation militaire répond à ces trois exigences et reste raisonnable dans ses financements. A l'heure où les Etats-Unis eux-mêmes défalquent des sommes importantes de leurs futurs budgets militaires, il aurait au demeurant été un peu curieux que nous soyons le seul pays à maintenir une forte croissance de nos dépenses militaires. La progression que nous avons retenue me semble donc, je le répète, raisonnable.

Cela dit, il est bien évident que lorsqu'une loi de programmation militaire est votée, le débat sur la suivante commence immédiatement. Nous devons par conséquent poursuivre notre réflexion selon trois axes : le maintien de la crédibilité

de nos moyens pour le premier cercle, le renforcement de nos moyens pour le troisième cercle, c'est-à-dire de notre capacité de projection en fonction des conflits micro-régionaux et, vraisemblablement, à terme - les négociations internationales devraient d'ailleurs nous y aider - l'allègement de notre dispositif relatif au deuxième cercle.

Telle me semble être la voie que nous emprunterons dans les mois qui viennent. En tout cas, monsieur le ministre, cette loi de programmation militaire me semble parfaitement préparer la situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *M. Pierre Mauger applaudit.*)

M. le président. Dans la discussion générale, trois orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Louis Pierna, pour dix minutes.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre, le débat que nous entamons à quelque chose d'irréel. Nous nous apprêtons à discuter d'une loi de programmation militaire de guerre froide, les propos de M. Boucheron viennent encore de le confirmer, au moment même où des avancées décisives ont lieu dans le sens de la détente Est-Ouest, dans le sens de la paix et du désarmement. Certes, le contexte international n'a encore rien d'idyllique : des conflits subsistent de par le monde et nous ne sommes pas tout à fait certains non plus des formes que prendront les nouvelles relations internationales qui se dégagent peu à peu des événements considérables auxquels nous sommes en train d'assister.

Mais enfin, jamais les chances de la paix, de la sécurité n'ont été aussi grandes ! Jamais la conviction de la nécessité pour les peuples de la planète de vivre ensemble pacifiquement n'a été aussi largement partagée qu'en ce moment ! Jamais les signes d'apaisement des tensions que nous avons connues depuis la Seconde Guerre mondiale n'ont été si nombreux, si tangibles.

Cela, nous le soulignons déjà lors de l'examen en première lecture de ce texte, mais de multiples événements l'ont confirmé - et de quelle manière ! - depuis.

Je veux parler bien évidemment des jours extraordinaires qu'a connus Berlin.

M. Rocard, le 10 novembre dernier, à propos de l'ouverture des frontières dans cette ville, déclarait : « C'est un événement porteur de paix : si le mur tombe, on ne fera plus la guerre ». Eh bien, le mur est tombé et vous oubliez les paroles du Premier ministre. Faut-il croire que ce n'étaient que des paroles que le vent emporte ? Car vous faites - les propos de M. Boucheron en témoignent - comme si de rien n'était.

Je veux parler aussi des réductions d'armements, des diminutions des budgets militaires qui ont lieu et qui sont annoncées.

Nous insistions, lors des récents débats sur la défense, sur le fait que les pays de l'O.T.A.N. et ceux du Pacte de Varsovie s'engageaient dans la voie de la réduction de leurs budgets militaires.

On observe une accélération très marquante. L'U.R.S.S. est en train de démobiliser 500 000 hommes et M. Gorbatchev annonce une coupe de 17 p. 100 dans ses dépenses militaires. Si le budget que vient de signer le Président Bush pour 1990 reflète encore les seules réductions imposées par le Congrès, le projet américain de budget pour l'année 1991 sera bien en très forte baisse, à la demande de la Maison Blanche et même - c'est extrêmement significatif - à l'initiative toute particulière du chef du Pentagone lui-même, qui vient de déclarer que les U.S.A. considéraient que la menace militaire soviétique était tombée à son niveau le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale. On parle très officiellement à Washington d'une réduction de 20 milliards de dollars dès la première année et de 180 milliards d'ici à 1997. Les programmes américains les plus coûteux, ceux du bombardier B.2 et ceux de la guerre des étoiles de M. Reagan, seront les premiers touchés.

Des progrès sans précédent sont parallèlement enregistrés dans le processus de négociation pour le désarmement.

Je veux rappeler l'accord historique signé à Washington pour la destruction des missiles nucléaires intermédiaires, de l'ouverture à Vienne de la Conférence sur le désarmement conventionnel et du succès de la Conférence de Paris sur les armements chimiques. Nous avons déjà montré que des indices sérieux permettaient d'espérer encore de nouveaux progrès, notamment la décision de Washington et de Moscou

d'accepter des compromis permettant de débloquent les négociations sur la limitation des armements stratégiques et visant à réduire d'ici à l'an 2000 50 p. 100 du potentiel stratégique des deux pays, la proposition soviétique faite à Vienne d'une réduction des armements, par étapes, éliminant progressivement toutes les possibilités, tant pour l'O.T.A.N. que pour le Pacte de Varsovie, de porter des attaques surprises, l'acceptation par Moscou des mesures de contrôle très contraignantes dans ce domaine, la proposition américaine avancée à l'O.N.U. concernant la destruction immédiate de 80 p. 100 des stocks d'armes chimiques en attendant leur élimination totale.

Et tout cela, ça ne compterait pas ?

Monsieur le ministre, même Mme Thatcher et le gouvernement conservateur de Grande-Bretagne ont une position plus avancée que vous puisque la Grande-Bretagne a décidé unilatéralement la destruction de ses armes chimiques !

A l'heure actuelle, tout indique - notamment la façon très positive dont M. Bush et M. Gorbatchev abordent leur prochaine rencontre à Malte - que les deux grandes négociations en cours, la réduction de 50 p. 100 des armements stratégiques et la négociation de Vienne sur les forces conventionnelles, vont s'accélérer et conduire à des résultats plus importants encore que ce qui était envisagé.

Je n'hésite donc pas à le redire : le débat d'aujourd'hui a quelque chose d'irréel.

En restant sur vos positions, vous n'avez pas les pieds sur terre, empêtré que vous êtes à vouloir faire « le fort militairement », parce que, industriellement, vous menez notre pays à l'abaissement !

Les exemples de Renault pour l'automobile, de la C.G.R. pour l'industrie médicale, et du textile le confirment de manière éclatante.

Mme Muguetta Jacquaint. Monsieur le ministre, ce que dit M. Pierna est important ! Écoutez-le au lieu de lire le journal !

M. Jean-Michel Boucheron (Ils-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. C'est sans doute *L'Humanité* ! (Sourires.)

M. Louis Pierna. M. le ministre peut sans doute lire et écouter en même temps !

M. Arthur Paecht. Il est plus doué que vous !

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, vous menez, dans ce domaine aussi, la même politique que la droite !

En bref, vous ne voyez la grandeur de la France que dans le surarmement. Mais ce jeu-là est dangereux. Que propose, en effet, la présente loi de programmation militaire dans ce contexte entièrement nouveau, où s'affirment enfin les chances d'une nouvelle conception des rapports entre les peuples, d'une pensée démilitarisée en ce qui concerne les relations entre les nations de la planète ?

Tout simplement la poursuite de la course aux armements, dont la folie, le coût exorbitant et le danger sont niés par vous et par la droite.

Que propose cette loi, tandis que, de toutes parts, se réduisent les budgets militaires ?

De continuer d'accroître à un rythme élevé, plus de 4 p. 100 l'an hors inflation, les dépenses françaises d'équipement militaire.

De gonfler encore plus un potentiel de destruction nucléaire qui a depuis longtemps dépassé le seuil de suffisance et remis en question le concept de dissuasion du faible au fort, sur lequel la doctrine française de défense est censée s'appuyer.

Que propose-t-elle, alors que les stratégies de tension en Europe et les doctrines de la bataille avancée sont en train de s'effacer devant l'idée de maison commune, alors que le thème de la modernisation des fusées à courte portée est devenu caduc ?

De gonfler encore plus l'arsenal nucléaire tactique du pays en continuant de produire ces missiles Hadès qui visent d'abord Berlin, la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie. Monsieur le ministre, ayez le courage de dire cela à ces peuples !

Allez-vous donc rester éternellement aveugle, sourd aux changements qui se produisent, au rejet de plus en plus unanime, par les peuples, de l'accumulation des armes ? La

France va-t-elle s'isoler dans le concert des nations en s'acharnant à garnir ses arsenaux d'armes toujours plus sophistiquées ?

La France va-t-elle, comme le prévoit le projet de budget pour 1990, dépenser 82 milliards de francs pour l'investissement civil - l'enseignement, la santé, les travaux publics, les transports et j'en passe - et 102 milliards pour l'investissement militaire ? Cette attitude, je le dis, est irresponsable.

Mme Muguetta Jacquaint. Très bien !

M. Louis Pierna. Comprenons-nous bien. Nous ne songeons pas un instant à démilitariser unilatéralement le pays. Nous sommes très attachés à son indépendance, nous voulons qu'il puisse se défendre contre toute agression. Ce que nous contestons, c'est le choix qu'il fait de se surarmer. Rien ne justifie cela aujourd'hui.

La sécurité d'un pays ne consiste pas à engouffrer des milliards supplémentaires dans une course aux armements qui ne peut satisfaire que ce qu'il est convenu d'appeler le complexe militaro-industriel. Car, en effet, produire du matériel militaire rapporte, vous le savez, deux fois et demie plus qu'une production civile.

La sécurité de la France consiste avant tout à favoriser un désarmement équilibré, la détente, à créer les conditions propices à la sécurité collective en Europe et dans le monde.

Elle consiste, pour notre pays, à peser de tout son poids sur le processus en cours, à s'engager dans la voie de la réduction de ses propres armements en fonction de son évolution.

Au lieu de consacrer dans les quatre années à venir 437,8 milliards de francs à l'équipement militaire, notre pays pourrait décider, tout de suite, de diminuer ses dépenses d'équipement à hauteur de quarante milliards de francs. Il pourrait décider la cessation de ses essais nucléaires à Mururoa, l'arrêt des recherches et de la fabrication d'armes nucléaires nouvelles, renoncer à la bombe à neutrons, à l'arme chimique, à laquelle près de 200 millions de francs seront consacrés en 1990.

Il devrait renoncer à son armement nucléaire tactique car la stratégie d'ultime avertissement, si elle était utilisée, entraînerait l'apocalypse.

Monsieur le ministre, les moyens dégagés par les économies ainsi réalisées pourraient être bien plus utilement employés. Ils pourraient, nous l'avons souvent souligné ici, être utilisés pour satisfaire les grands besoins sociaux et notamment les besoins de formation. Le Gouvernement n'entend-il pas les cris et les aspirations qui montent des établissements scolaires et universitaires ?

Ces crédits pourraient aussi être utilisés pour améliorer les conditions des personnels civils et militaires concernés. Car l'exclusivité et l'intensité de l'effort tourné vers la course aux armements ont conduit à sacrifier totalement cette composante pourtant essentielle de la défense nationale.

Ce ne sont pas 632 millions de francs de mesures catégorielles - une misère - que vous avez décidés sur un budget de 231 milliards qui régleront les problèmes, d'autant que vous vous apprêtez à brader sans véritable concertation avec le personnel, sans tenir compte de l'intérêt national, les établissements d'Etat comme le G.I.A.T.

Monsieur le ministre, il faut penser autrement ! En effet, l'amélioration de la situation des personnels créerait aussi les conditions les plus propices à leur adaptation nécessaire aux nouvelles tâches - notamment au contrôle du désarmement - qui relèvent du processus de détente actuel et à venir.

Ces crédits pourraient enfin être utilisés pour développer une réelle coopération avec les pays de l'Europe de l'Ouest comme de l'Est.

Enfin, encore une fois, ce n'est pas en s'enfonçant dans une politique militariste, en misant sur la force nucléaire et les industries d'armement que notre pays contribuera à répondre efficacement aux attentes des peuples concernés en matière de sécurité et de développement économique.

La France ne pourra contribuer à un tel objectif qu'en orientant ses efforts, ses atouts industriels, vers des actions, des investissements, des échanges adaptés aux besoins sociaux, aux besoins économiques des peuples de la Communauté économique européenne, des différents pays de l'Est et des autres pays.

Ne voyez pas là seulement une préoccupation économique et sociale. Il est bien évident que la sécurité de la France repose aussi sur la qualité de ses relations extérieures, sur l'efficacité de ses initiatives de coopération internationale.

Monsieur le ministre, la droite ne votera pas votre loi. Elle est cependant d'accord avec vous sur l'essentiel, c'est-à-dire le surarmement du pays. Elle vient d'ailleurs d'applaudir M. Boucheron. Mais comme vous appliquez « sa » politique, elle cherche par son vote à se démarquer, à montrer qu'elle existe !

Notre position est toute différente. Nous rejetons votre loi de programmation militaire parce que, aujourd'hui plus que jamais, sans mettre en cause l'indépendance nationale, il est possible de faire le choix de la vie.

En vous disant « assez ! », nous, communistes, c'est ce choix que nous avons fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. François Hollande. Assez, oui, c'est vrai !

Mme Muguette Jacquaint. Il y a des vérités qui ne sont pas bonnes à entendre !

M. François Hollande. C'est la détente, mais à l'Est !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Autexier, pour quinze minutes.

M. Jean-Yves Autexier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques jours qui séparent la première lecture et la seconde lecture de ce projet de révision de la programmation militaire montrent à quel point le contexte est mobile. Les uns en tirent argument pour exiger un effort accru en matière de désarmement, les autres en concluront à un effort supplémentaire pour notre équipement. Mais plutôt que de fournir des arguments ou des prétextes à nos débats du mois dernier, les mutations en cours en Europe centrale et orientale nous invitent plutôt à engager une réflexion sur l'avenir.

Est-il exact que les événements survenus en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en République démocratique allemande modifient la menace ? Indiscutablement. Le dégel de la banquise qui retenait sous ses glaces les Etats et les peuples modifie profondément la forme, la nature, la cohésion du Pacte de Varsovie. Au-delà des espoirs que font naître cette immense aspiration à la démocratie, cette instauration progressive d'Etats de droit, c'est la question de la sécurité européenne qui se trouvera bientôt éclairée d'un jour nouveau. Nous sommes nombreux à penser que cette évolution confèrera à terme à notre défense des responsabilités accrues. Au moment où la perspective de voir émerger un pôle européen indépendant devient enfin crédible, faut-il rappeler qu'aucune existence autonome dans le champ des relations internationales ne se conçoit sans moyens de défense ?

L'expérience nous apprend suffisamment que le vide des armes appelle l'ingérence étrangère ...

Mme Muguette Jacquaint. Il n'y a pas de vide des armes en France !

M. Jean-Yves Autexier. ... ainsi que le rappelait le Président de la République à Valmy, et l'histoire est là pour nous le rappeler !

Le réveil des peuples et des nations d'Europe brise la logique des deux pactes militaires qui se partageaient notre continent. Mais il nous invite aussi à préparer un futur système de sécurité européen. Nous ne le ferons pas avec rien. Il ne naîtra pas *ex nihilo*. Il a besoin d'un concept, de moyens. La politique de défense de la France, hier tant critiquée, apparaît en mesure de lui en proposer.

Il y a une réelle inconséquence à vouloir combler la crise des pactes militaires, la crise de l'O.T.A.N., par un renoncement à nos capacités modernisées de dissuasion.

M. Louis Pierna. Multipliées !

M. Jean-Yves Autexier. Approuver bruyamment ceux qui, aujourd'hui, mettent à bas les systèmes que l'on jugeait positifs hier est une contradiction. Mais c'est une contradiction de même nature que manifestent ceux qui condamnent aujourd'hui une O.T.A.N. jugée trop atlantiste sans préparer les moyens de sa relève. C'est, dans les deux cas, la perspec-

tive, la vision du futur, qui manque ! Or la politique de défense de la France est en mesure de proposer pour l'avenir un concept qui a fait ses preuves et qui s'appelle la dissuasion. Le refus de voir transformer l'Europe en terrain de bataille, pour des conflits qui seraient décidés par d'autres, correspond à l'intérêt de chacun des pays de l'Europe, à l'Est comme à l'Ouest.

Si l'idée d'une confrontation entre les deux moitiés de l'Europe perd heureusement de sa vraisemblance, si le concept de riposte graduée devient hors d'âge, nous savons bien que ce n'est pas le vide stratégique qui remplacera ces stratégies obsolètes. C'est la capacité d'empêcher tout conflit sur notre sol et de faire face avec confiance à toutes sortes de risques ou de périls, présents ou à venir.

Qui prétendrait qu'il n'y en ait pas ou qu'il n'y en ait plus ? Cette loi de programmation porte sur des équipements qui seront en service en 2000, 2020 ou 2050 ! Qui peut, aujourd'hui, connaître ce que sera alors la nature de l'Union soviétique, de ses dirigeants ou de sa politique ? Nous formons tous des vœux ardents pour la réussite de la *perestroïka* : mais nous pressentons aussi les risques pris dans cette aventure courageuse.

Au demeurant, l'Union soviétique restera une grande puissance, y compris militaire. Qui peut être assuré que la sortie du communisme à l'Est de l'Europe et le dégel des nationalités en Union soviétique se dérouleront sans déséquilibres ni risques ? Qui peut assurer que les rivalités d'aujourd'hui ne feront pas les hostilités de demain ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Hollande. Très bonne formule !

M. Jean-Yves Autexier. La construction européenne elle-même, que nous voulons instituer comme le môle de la future coopération avec l'Est, est-elle à l'abri des déséquilibres ? Comment résistera-t-elle aux tensions de ceux qui voudraient déplacer son centre de gravité politique, en même temps que se déplace son centre de gravité géographique ? Et que dire du Sud et des mouvements qui s'y préparent ? J'admire beaucoup ceux qui pourraient opposer des certitudes à ces interrogations...

Voilà pourquoi la première qualité que l'on doit exiger de la France est, non pas la prudence, mais la cohérence. Celle de sa politique étrangère en premier lieu qui vise, vous le savez, à faire de l'Europe des Douze le pôle à partir duquel, par cercles concentriques, l'Europe tout entière deviendrait notre nouvelle frontière. Ce qui exige, d'ailleurs, de la Communauté qu'elle devienne autre chose qu'un marché, fût-il unique, autre chose qu'une machine paralysée par l'hyperlibéralisme qui la rend impuissante à agir sur le cours des événements.

Cette Europe de la volonté aura besoin d'une conception commune de défense pour devenir vraiment l'Europe européenne que nous appelons de nos vœux. Et la France peut y apporter son concept de dissuasion...

M. Louis Pierna. C'est la seule chose ! Car vous la cassez du point de vue industriel !

M. Jean-Yves Autexier. ... mais elle peut aussi apporter ses moyens. Moderniser l'outil industriel de défense, le rendre apte à affronter la compétition, fait partie de ces moyens ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Poursuivre l'effort raisonné de modernisation de la dissuasion nucléaire, comme le propose la programmation, ce n'est pas « se lancer dans une course aux armements » ! A qui s'adresse ce discours (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)...

M. Louis Pierna. A vous.

M. Jean-Yves Autexier. ... alors que nous ne possédons pas 300 têtes, face à des superpuissances qui en totalisent 11 000, pour l'une, 12 000, pour l'autre ? Ce discours s'adresse à d'autres !

Nous, nous devons nous donner les moyens de préparer l'Europe de la dissuasion, celle qui un jour, souhaitons-le, succédera à la confrontation des pactes militaires.

Cet effort de modernisation est indiscutable - sous-marins de nouvelle génération, A.S.M.P., satellites d'observation et de communications, refonte des missiles M 45 puis M 5 - et nous le menons, c'est vrai, dans un contexte difficile. Les Bri-

tanniques ont opéré des réductions successives de leur budget de défense : 2 p. 100 en 1985, puis 3 p. 100 ; 7 p. 100 depuis 1987. Aux Etats-Unis, croissance nulle en 1987, moins 5 p. 100 en 1988 : le secrétaire américain à la défense vient d'annoncer des réductions continues jusqu'en 1997. Les pays membres de l'O.T.A.N. ont réduit leur effort de 3 p. 100 en moyenne.

M. Louis Pierna. Sauf la France !

M. Jean-Yves Autaxier. Il n'y aura bientôt plus que la droite française, du moins une partie d'entre elle, pour exiger une croissance annuelle de 6 p. 100 !

M. Louis Pierna. Vous ne changez guère avec 4 p. 100 !

M. Jean-Yves Autaxier. La programmation qui nous est proposée rejette l'alignement sur les pays de l'O.T.A.N. Elle est fondée sur une croissance normale et raisonnable des crédits qui suivra le P.I.B.M. Car le désengagement américain annoncé et la crise de l'O.T.A.N. vont amener la France à assumer de nouvelles responsabilités pour une défense plus européenne de l'Europe. Et nous maintenons l'effort.

Nous ne pouvons pas accepter non plus une fuite en avant qui ferait semblant d'oublier qu'à Vienne des plafonds d'armement sont prêts d'être arrêtés, que les réductions des moyens conventionnels sont programmées.

Une politique de dissuasion fondée sur la suffisance est cohérente avec une politique vers l'Est : parce qu'elle accepte de participer aux réductions d'armements conventionnels, à la baisse des tensions en Europe, à l'établissement de la confiance ; parce que, aussi, elle fonde l'avenir de l'Europe sur le refus de la guerre, en comptant sur ses moyens indépendants de dissuasion, en France, en Grande-Bretagne, et non pas sur la tutelle des uns ou la bienveillance des autres.

L'opposition a cherché à montrer à l'opinion que cette révision de la programmation était un changement complet : je n'ai pas le sentiment qu'elle y soit parvenue. La programmation de 1987 a vu ses faiblesses corrigées : 6 p. 100 de croissance par an, ce n'était pas crédible et, d'ailleurs, dès la première année, ce ne fut pas réalisé.

Les programmes de matériels devaient tenir compte des mutations technologiques. Mobilité, puissance accrue, tout cela devait être pris en compte pour les quantités commandées.

Plutôt que de s'écrier : « il faut faire des choix ! » sans énoncer lesquels, la révision permet l'adapter les grands programmes sans les compromettre.

C'est une démarche qui a été comprise parce qu'elle repose sur le bon sens. Ceux qui ne l'ont pas vu ou ceux qui n'ont pas voulu le voir ont enfourché un bien mauvais cheval.

Il était périlleux de vouloir mettre en cause ce qui constitue l'accord sur la politique de défense de la France. Ceux qui l'ont fait l'ont fait à leurs dépens. Ceux qui, au-delà de critiques compréhensibles, s'y sont refusés ont montré qu'ils plaçaient au-dessus de tout une certaine conception de l'intérêt national et européen. Les événements actuels les confortent à l'évidence.

« L'essentiel est toujours menacé par l'insignifiant », écrivait René Char. Aujourd'hui l'insignifiant s'estompe, je veux dire le climat de la rentrée parlementaire : il est déjà loin. L'ampleur des événements survenus à l'Est relègue bien loin ces aigreurs partisans. Il serait raisonnable que ceux qui approuvent les orientations de notre politique vers l'Est - tout simplement parce qu'elles correspondent aux missions de la France - observent la cohérence des choix qu'elle implique en matière de défense.

Rien, certes, n'est immuable : cette politique devra, dans ses moyens, ses systèmes d'armes, tenir compte des données nouvelles. La loi de programmation révisée a déjà effectué les ajustements budgétaires. Les dérives des coûts, l'incapacité dès la première année à tenir le rythme de la programmation 1987, ont conduit au redressement nécessaire. Ce sera bientôt chose faite. Les grands programmes sont maintenant pour garantir la crédibilité et la diversité de la dissuasion.

Si d'autres évolutions sont rendues nécessaires, elles seront d'autant plus aisées que notre posture globale est la mieux adaptée au rôle que la France peut jouer, notamment vers l'Est. Et c'est un hommage que l'on peut rendre à tous ceux qui ont su hier anticiper sur leur temps.

Dans quelques jours, la rencontre de Malte rendra encore plus pichrocholines certaines discussions sur les décimales parce qu'il s'agira peut-être alors de faire front et de faire valoir tout simplement le droit de la France d'assurer par elle-même sa défense, celui des Européens de préparer par eux-mêmes leur futur système de sécurité. Tels sont les vrais enjeux.

Ceux qui avaient voulu, hier, pour échauffer le climat de la rentrée parlementaire, entretenir une polémique autour de 19 milliards d'économies en deux ans, n'ont ni atteint, ni même écorné le consentement général du pays. Ceux qui s'en sont éloignés ont peut-être rendu au groupe socialiste un hommage involontaire.

Nous voici donc, pour un moment certes, mais nous voici presque seuls en charge d'avoir à éloigner à la fois les tentations candides du renoncement à l'effort de défense et les velléités maximalistes de ceux qui restaient aveugles aux changements survenus.

M. Jean-Michel Boucheron, (Ille-et-Vilaine) président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. Jean-Yves Autaxier. Nous assumerons cette tâche avec une certaine fierté, convaincus, en soutenant cette loi de programmation révisée, de poser les bases d'un futur système européen de sécurité en maintenant les capacités de défense de la France.

Voilà pourquoi nous soutenons cette proposition de révision de la loi de programmation militaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, pour quinze minutes.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, contrairement à ce que disait tout à l'heure M. Boucheron, le Gouvernement n'a pas eu de majorité à l'Assemblée nationale pour adopter le projet de loi de programmation militaire. Il a dû recourir, et il le fera peut-être encore tout à l'heure, au 49-3, afin que le projet soit considéré comme adopté sans vote.

Et le parti communiste - j'ai bien écouté son intervenant - adversaire achamé du projet, n'a pas voté la censure pour ne pas mélanger ses voix aux nôtres.

Mme Muguotte Jacquaint. Tout à fait !

M. Arthur Paecht. C'est votre affaire...

M. Louis Pierna. Evidemment.

M. Arthur Paecht. Ce faisant, vous confirmez que des raisons de politique intérieure, de politique « politicienne », selon l'expression à la mode...

Mme Muguotte Jacquaint. Non, nous n'avons pas une politique de « va-t-en guerre » !

M. Arthur Paecht. ... passent, pour vous, avant l'intérêt de la nation. Nous, nous débattons d'un sujet qui intéresse la nation. On peut être pour ou contre le projet de loi. Tout à l'heure, j'ai eu envie, par moments, d'applaudir M. Autaxier sur certains points. Sur d'autres, je l'approuvais moins : mais n'est-ce pas cela l'intérêt d'un débat ? Il n'y a pas à avoir d'attitude manichéenne avec, d'un côté, les bons, de l'autre, les mauvais. Votre classement est évidemment un peu simpliste.

M. Louis Pierna. Allez-vous déposer une motion de censure ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur. Bonne question !

M. Arthur Paecht. Une motion de censure a été déposée. Vous auriez pu la voter !

M. Louis Pierna. Oui, mais maintenant ?

M. Arthur Paecht. Vous le verrez bien, mon cher collègue ! N'anticipons pas. Peut-être le Gouvernement va-t-il retirer son projet (Sourires) que le Sénat n'a pas adopté non plus !

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à un accord, vous voilà donc devant nous, monsieur le ministre, en deuxième lecture.

Certains ont dit que ce débat était surréaliste, ou irréaliste, que sais-je... Non, c'est la loi ! Vous n'avez pas eu de majorité, vous revenez et, malgré nos critiques, nos conseils ou nos suggestions, vous n'avez rien changé à votre projet. J'aurais tendance à dire, monsieur Autexier : toujours trop de programmes et pas de choix. Vous demandez : quels choix ? Des choix, il y en avait à faire ! Si l'on n'a pas les moyens d'atteindre les objectifs que l'on affiche, eh bien il faut réduire ses prétentions. Non pas que j'en ai envie, mais on pouvait le faire - je l'ai indiqué dans mon intervention sur le budget.

Toujours trop de bonnes intentions, pas assez de crédits pour les concrétiser. Ou, plus exactement, il y aurait assez de crédits - l'enveloppe est importante - à condition précisément de ne pas vouloir tout faire quand on n'en a pas les moyens. Pour couronner le tout, dès la première année, les hypothèses financières sont d'ores et déjà dépassées - c'est souvent le cas - en ce qui concerne les prix, et donc l'inflation.

Lors de la première lecture, il y a quelques semaines, vous nous avez expliqué, monsieur le ministre, que ce n'était pas bien grave, que la situation était stable sur le terrain, que les perspectives de réduction des forces étaient bonnes et que, par voie de conséquence, quelques étalements dans le temps de nos programmes ne méritaient pas la rupture de fait du consensus national sur la défense.

Pour ma part, je suis et je reste convaincu que ce consensus, nous devons le retrouver, et le retrouver ensemble. Mais il faut que vous acceptiez le débat au fond avec nous, car notre concept de stratégie nucléaire indépendante et surtout de notre position en réserve des forces alliées de l'O.T.A.N. risque d'être vidé de sa substance plus tôt que prévu.

Si la France ne veut pas se réveiller un matin bien solitaire, le moment est peut-être venu de remettre sur le chantier sa politique de sécurité. Compte tenu de la cascade d'événements qui se précipitent sous nos yeux en Europe centrale, je pense qu'il y a lieu de rouvrir le débat.

La marche des événements à l'Est est si rapide qu'elle vient de modifier en quelques semaines des éléments essentiels du paysage politique et stratégique hérité de la seconde Guerre mondiale.

De ce fait, la deuxième lecture de la loi de programmation offre l'occasion d'un débat renouvelé qu'il faut conduire sérieusement, si l'Assemblée veut se prononcer en toute connaissance de cause.

Incontestablement, les mouvements observés en Europe de l'Est ont déjà de fortes incidences sur les analyses diplomatiques et stratégiques de nos partenaires.

La menace militaire et le risque d'« agression surprise » de la part des forces du Pacte de Varsovie, pour des raisons aisément compréhensibles, font l'objet d'évaluations qui réduisent autant la probabilité d'une attaque que la perception de la menace.

M. Louis Pierna. Alors il faut diminuer !

M. Arthur Paecht. Parallèlement, les progrès de la négociation sur le désarmement conventionnel à Vienne alimentent, monsieur le ministre, des perspectives et des plans de réduction des forces conventionnelles et nucléaires d'une ampleur considérable pour les premières années de la décennie quatre-vingt-dix.

Je pense en particulier au plan annoncé sans doute trop rapidement par le secrétaire américain à la défense, M. Cheney, comportant une réduction de 180 milliards de dollars sur cinq ans du budget de la défense américain. De tels schémas ne peuvent bien entendu que bouleverser les données du jeu stratégique européen et la publicité déjà faite à leur propos suffit à déstabiliser l'esprit de défense des populations européennes.

C'est pourquoi, du point de vue qui nous préoccupe aujourd'hui, celui de la programmation des moyens de notre défense, on ne peut qu'être frappé par le risque que prend le Gouvernement en persistant à prétendre que l'on peut poursuivre tous les objectifs prévus avec une enveloppe singulièrement réduite.

Le Président de la République vient lui-même de souligner, après plusieurs déclarations, les risques de graves tensions sur la scène internationale. Le diagnostic devrait logiquement conduire à renforcer notre garde : or, précisément, c'est l'inverse qui se fait ! Cette contradiction est d'autant plus regrettable que la France pourrait être, devrait être - M. Jean-Yves Autexier l'a bien expliqué tout à l'heure - un facteur de stabilité et de sécurité dans une Europe profondément secouée par un délitement de l'empire soviétique.

A cet égard, nous devons désormais compter avec trois incertitudes majeures.

La première incertitude concerne la présence militaire américaine en France, je veux dire en Europe, pardonnez ce lapsus.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Sinon, je me serais inquiété de vos intentions. *(Sourires.)*

M. Arthur Paecht. Vous aviez tout de suite compris qu'il s'agissait d'un lapsus.

Les retraits des troupes américaines, dans un futur relativement proche, sont inévitables. Pour l'instant, l'administration du président Bush souligne le lien devant exister entre ces retraits et les négociations sur le désarmement conventionnel. Mais cette formule n'est pas en soi une garantie de sécurité. Les retraits concomitants de forces soviétiques et américaines - M. Jean-Michel Boucheron l'a dit tout à l'heure - n'ont pas la même signification : les troupes soviétiques resteront sur le continent, les troupes américaines traverseront l'Atlantique !

L'ampleur déjà considérable des retraits prévus, en première étape, par les négociations de Vienne, peut, dans un prolongement de la négociation, aller, et rapidement, beaucoup plus loin : à force de réductions, la présence aéroterrestre américaine ne serait plus que symbolique.

Enfin, si les membres de l'Alliance se refusent à entreprendre une modernisation des forces nucléaires de théâtre, il n'est pas dit que Washington ne procède pas, unilatéralement et brutalement, à des diminutions rapides et considérables de ses forces en Europe, laissant le soin aux Alliés de déployer un dispositif de défense conventionnel. Or celui-ci est notoirement insuffisant.

On saisit bien la gravité de l'ensemble de ces risques et l'effet destructeur qu'ils pourraient avoir sur la garantie nucléaire américaine vis-à-vis de l'Europe Occidentale.

La deuxième incertitude concerne le devenir de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique.

Chacun se réjouit, et nous aussi, à juste titre, des progrès de la démocratie à l'Est : mais ce qui inquiète légitimement tous les observateurs bien informés, c'est le délabrement économique et social des Etats communistes, délabrement qui peut aviver les passions, les égoïsmes nationaux, et menacer la renaissance de la démocratie en Europe centrale.

Quant à la situation de M. Gorbatchev, si le contexte politique à Moscou paraît lui être favorable, les résultats, pour le moins décevants sur le plan économique, de la *perestroïka* font planer, sur sa politique et sur son pouvoir, une menace de plus en plus lourde, aggravée par les tensions provoquées par les nationalités à l'intérieur de l'Union.

La troisième incertitude concerne l'Alliance atlantique elle-même. L'Alliance risque d'être bousculée dans son organisation, dans sa stratégie, dans son esprit.

Son organisation ne peut qu'être perturbée par un retrait rapide des troupes américaines.

Sa stratégie de la dissuasion conventionnelle et nucléaire ne pourrait que souffrir d'un désengagement américain et de l'obsolescence d'armes nucléaires de théâtre que l'on ne renouvellerait plus.

Son esprit, celui de la solidarité des peuples du monde libre, ne peut qu'être perturbé par les événements de l'Est : tout particulièrement par le rapprochement des deux Allemagnes appartenant à deux systèmes d'alliance jusqu'alors opposés.

Nonobstant les déclarations officielles soviétiques, américaines et allemandes sur le caractère intouchable des frontières actuelles des deux Etats allemands, la réunification *de facto* est en route, de manière irréversible.

La chute du mur est une chance pour l'Allemagne de l'Est qui voit la liberté et la démocratie à sa porte. C'est aussi une chance pour l'Allemagne de l'Ouest qui n'a jamais renoncé à

retrouver ses compatriotes de l'Est - elle a d'ailleurs bien besoin aujourd'hui de ce potentiel humain d'une qualité inégalable pour elle.

L'Allemagne de l'Ouest va donc tout faire, et nous y participerons, pour que le développement économique de la R.D.A. soit rapide et pour investir ce qui sera un marché intérieur important. Peut-on alors imaginer, monsieur le ministre, que ces deux pays frères, en étroite union économique, puissent demeurer membres de deux alliances militaires différentes, pour ne pas dire antagonistes ?

Sûrement pas, et pour faire accepter cette nouvelle situation par les Soviétiques, c'est sans doute le désengagement et de l'une et de l'autre des alliances qui permettrait *in fine* la réunification et, par voie de conséquence - peut-être ? - la dénucléarisation !

Le fameux couple franco-allemand de la défense sera contraint au divorce avant même d'avoir pu consommer son mariage.

Le risque existe maintenant d'une évolution de la R.F.A. vers une attitude de neutralisme pacifiste et d'une dislocation de l'Alliance atlantique.

L'addition de ces incertitudes, on le voit, est inquiétante. Elle nous contraint à une très grande prudence. Elle devrait nous obliger à consentir un effort important en matière de défense, de telle sorte que nous ayons toutes les cartes en main, non seulement pour être prêts à faire face à des situations de crise que l'on ne peut exclure, mais aussi pour préserver l'Europe occidentale d'un « affaissement » psychologique, politique et stratégique dans l'hypothèse d'un fort relâchement des liens de l'Alliance.

Le problème de l'Europe de la défense se pose donc de nouveau et avec acuité. Le texte que vous nous présentez à nouveau aujourd'hui a pris en quelques semaines un sérieux coup de vieux ! Il va bien falloir, tôt ou tard, élaborer une nouvelle doctrine de défense, et nous sommes prêts à le faire avec vous car, pour l'heure, c'est encore de votre responsabilité.

D'ici là - à moins, je le disais tout à l'heure, sans trop y croire, que vous ne retiriez votre projet - nous ne pouvons que confirmer notre position et nous opposer, et je m'exprime au nom du groupe Union pour la démocratie française, au texte que vous nous représentez inchangé en nouvelle lecture.

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 a été adopté, le 9 octobre dernier, par votre Assemblée.

Le Sénat n'a pas cru devoir voter ce texte. Après la réunion du 16 novembre 1989 de la commission mixte paritaire, le projet de loi de programmation vous est donc aujourd'hui à nouveau soumis. Je remercie, parmi les intervenants, M. Boucheron et M. Autexier pour le soutien qu'ils ont apporté au Gouvernement, ainsi que M. Paecht, pour chaque fois qu'il a apporté son soutien à M. Autexier, c'est-à-dire aussi au Gouvernement.

Il n'est plus utile à ce stade de rappeler ici les détails de ce projet de loi. Le débat très riche d'octobre dernier devant votre Assemblée, introduit par les rapports de très grande qualité de MM. Jean-Michel Boucheron, François Hollande et Jeanny Lorgeoux, a permis de souligner la cohérence du projet de loi de programmation : priorité au long terme, choix de privilégier la coopération internationale, maintien de tous les grands programmes, qui, je le rappelle, représentent un petit peu moins de 50 p. 100 du titre V ; telles sont les conséquences d'un effort de rigueur que j'ai qualifié de raisonnable.

Tous ces choix vous sont connus. Je suis d'ailleurs persuadé qu'il sont tout à fait admis bien au-delà des bancs de la seule majorité.

L'évolution récente de la situation internationale confirme les grandes options qui sont à la base du projet de loi, et je vous invite à le relire et à en relire l'exposé des motifs rédigé au printemps dernier : vous verrez qu'il n'a pas pris une ride, contrairement à ce qui a été dit, de manière d'ailleurs contra-

dictoire, à cette tribune par M. Pierna d'abord, par M. Paecht ensuite. La pertinence de notre posture de défense apparaît, à l'évidence, même s'il faut rester attentif à des évolutions qui s'accroissent mais qui vont encore prendre des années.

Je voudrais d'abord rappeler à l'attention de M. Pierna que l'effort de défense, dans une République qui veut rester libre, est légitime ; que, dans des rapports internationaux qui restent des rapports entre Etats armés, il est nécessaire que la France maintienne son effort de défense au niveau de « suffisance » qui est à la base de notre doctrine de défense.

Que je sache, ni l'Union soviétique ni les Etats-Unis n'ont renoncé à déployer leurs missiles nucléaires qui, pour être intercontinentaux, peuvent également viser avec beaucoup de précision des objectifs situés sur notre sol ou en Europe occidentale. Que je sache, l'Union soviétique essaie, à Vienne, de mettre en dehors de la négociation, ces jours-ci encore, ses bombardiers nucléaires stratégiques. Par conséquent, il est légitime que la France cherche à préserver la crédibilité de sa dissuasion.

J'ajoute qu'il n'y a pas de parallélisme entre les deux super-puissances - dont M. Autexier a rappelé le formidable armement : 12 000 têtes nucléaires stratégiques de part et d'autre -, qu'il n'y a pas de parallélisme entre ces deux « himalayas » nucléaires et, d'autre part, la défense française : quelques centaines de têtes qui représentent le seuil de ce que nous appelons la suffisance et qui ont pour but de faire en sorte que notre pays puisse rester libre, à l'abri de toute pression, à l'abri de tout chantage, qu'il soit celui d'un agresseur potentiel ou d'un protecteur abusif.

En troisième lieu, il faudrait tout de même que chacun prenne en compte la lenteur des processus de désarmement à partir du moment où des accords qui ne sont pas encore signés pourraient l'être. Il faudra des années pour démobiliser les dizaines de milliers d'officiers soviétiques qu'il est prévu de rendre à la vie civile, et cela ne va pas sans poser des problèmes sociaux difficiles qu'il est possible de comprendre. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'en entretenir avec les responsables de l'armée soviétique. Ce n'est pas pour eux une partie de plaisir et, par conséquent, il est raisonnable de penser que cela ne se fera pas du jour au lendemain, pas davantage l'évolution du complexe militaro-industriel qui est prévue pour se réaliser sur de très nombreuses années.

Enfin, il me paraît nécessaire de rappeler la nécessité de maintenir une identité européenne de défense surtout au moment où s'amorce un certain désengagement américain. La dissuasion qui est aujourd'hui réalisée, une dissuasion par constat, comme dit le général Fricaud-Chagnaud, une dissuasion objective, est la meilleure garantie de la stabilité et de la paix sur notre continent.

C'est dans ce contexte très incertain, chargé d'espoirs et de périls, que les orientations fondamentales de notre politique de défense sont plus que jamais justifiées. Le Président de la République, François Mitterrand, a rappelé que, dans une période de transition, on ne pouvait pas exclure les déséquilibres, les tensions, les difficultés. Nous le voyons, d'ailleurs. La crise du concept de riposte graduée mine l'organisation militaire intégrée du traité de l'Atlantique Nord. Personne n'a perdu le souvenir de ce qui s'est passé au printemps de cette année, avant la rencontre de Bruxelles, à propos des missiles à courte portée, et, puisque vous avez évoqué nos armements nucléaires préstratégiques, monsieur Pierna, et en particulier nos Hadès, j'ai cru comprendre que vous avez déploré que leur portée soit telle qu'ils ne puissent pas atteindre l'Union soviétique.

M. Louis Pierna. Ce n'est pas cela ! J'ai dit qu'ils étaient inutiles !

M. le ministre de la défense. C'est à peu près ce que j'ai compris. En tout cas, c'est ce qui résultait de votre propos. Je crois devoir rappeler que, comme l'a dit le Premier ministre, ces armes ont pour but de boucler la dissuasion nucléaire stratégique, d'éviter que nous soyons, en quelque sorte, acculés un jour à la démission par épouvante.

M. Louis Pierna. M. Heru lui-même se pose la question de leur nécessité !

M. le ministre de la défense. Je vous rappelle que ce ne sont pas des programmes que j'ai lancés, mais du moins je comprends à quels concepts ils obéissent et je voudrais vous

rappeler qu'il faut toujours faire confiance à son pays ; il faut faire confiance à la France et à la capacité de raison, de mesure, d'équilibre qu'elle a toujours représentée et qu'elle représente aujourd'hui plus que jamais.

M. Arthur Paecht et M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le ministre de la défense. La France maintient donc un effort significatif, raisonnable, continu de défense. Il n'y a pas besoin de nouvelle doctrine de défense - je le dis à M. Paecht. La doctrine de dissuasion est au contraire une doctrine tout à fait moderne qui correspond à l'intérêt de l'Europe, qui n'est pas de gagner une guerre sur son sol mais d'éviter la guerre.

Cette dissuasion autonome est une garantie de la paix en Europe et dans le monde. Elle ne correspond absolument pas à ce que je ne sais quelle conception de retour à la guerre froide ; au contraire, elle vise à la stabilité géostratégique sur notre continent, c'est-à-dire à une paix durable, et je crois que cela est fort bien compris, notamment par les Soviétiques, si j'en juge par certains propos de M. Gorbatchev qui, à Strasbourg, au mois de juillet dernier, a admis le concept de dissuasion minimale. Or ce concept de dissuasion minimale est justement le nôtre.

Le Gouvernement souhaite la réussite de la politique courageuse qui a été mise en œuvre par Mikhaïl Gorbatchev, mais, naturellement, nous savons que cette politique est difficile, que l'Union soviétique, en pleine recomposition, restera une superpuissance militaire. Nous constatons la vitalité du fait national en Europe de l'Est et du Centre. J'ai évoqué la fragilité des frontières qui sont récentes à l'Est de l'Europe, la possibilité d'un retrait américain d'Europe, dont il est chaque jour davantage question, la nécessité de forger une identité européenne de défense à l'Ouest et le rôle que la France peut y jouer.

M. Paecht a reproché encore au Gouvernement de ne pas faire de choix. Mais je le rappelle, monsieur Paecht, les programmes majeurs ne représentent pas tout à fait la moitié du titre V. A l'appui de notre dissuasion stratégique et préstratégique, notre corps de manœuvre aéroterrestre, notre capacité de projection, la défense du territoire forment un tout indissociable qui, raisonnablement, nous donne les meilleures chances de préserver notre indépendance et notre rôle dans un monde incertain. La loi de programmation militaire donne à nos armées les moyens de leur mission et, naturellement, assure le plan de charges de certaines de nos industries de défense. Je pense en particulier au G.I.A.T., qui est engagé dans une transformation importante mais qui est de son intérêt. Je le dis très clairement à l'adresse de M. Pierna, il ne s'agit pas de privatiser le G.I.A.T., il s'agit d'assurer son avenir.

Nos armées valent aussi par les hommes qui les servent. Comme le disait le Premier ministre lors du débat qui s'est tenu à l'Assemblée nationale il y a quelques semaines, une défense efficace ne saurait se concevoir sans des hommes, et également des femmes en nombre croissant, qui soient compétents et dévoués. L'une des raisons qui nous ont conduits à nous engager dans la voie qu'il vous est proposé d'emprunter aujourd'hui est le désir de dégager davantage de marge de manœuvre pour améliorer la condition militaire.

Vous savez d'ailleurs qu'elle va faire l'objet d'un programme de revalorisation pluriannuel que nous préparons actuellement. Je pense que, en effet, notre politique de défense doit être un tout articulé sur ces différents volets : l'équipement, la condition militaire, la modernisation du service national, nos industries de défense, leur préservation, une meilleure organisation. C'est le sens du projet « Armées 2000 ».

Plus que jamais, il importe que notre pays manifeste son assentiment autour de cette politique de défense et des grands choix relatifs à son équipement militaire. Ces choix sont à la fois résolus et raisonnables. Ils sont compris par l'opinion. Un récent sondage, paru dans le journal *Libération* il y a trois semaines, montrait que, portant un jugement positif sur la politique de M. Gorbatchev, 71 p. 100 des Français considéraient néanmoins que la France devrait maintenir, et non pas relâcher son effort de défense.

Quelles que soient les procédures utilisées - mais je vois que M. le Premier ministre est au banc du Gouvernement (*Sourires*) -, ce doit être, mesdames, messieurs les députés, le

sens de l'appréciation de votre assemblée en faveur du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire des années 1990-1993.

Le Premier ministre demandera l'application des textes. Vous ne déposerez pas de motion de censure pour ne pas nuire au consensus nécessaire. L'Assemblée consentira ainsi l'effort que le Gouvernement lui demande. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous voici réunis pour la nouvelle lecture du projet de loi de programmation militaire, que vous venez d'achever.

Tous les orateurs ont rappelé le nombre et l'importance des événements qui se sont produits sur la scène internationale.

Ces événements sont venus valider, s'il en était besoin, les options qui sont les nôtres : n'être pas sourds aux clameurs des peuples et garder à l'esprit que le désarmement doit demeurer notre objectif, mais, dans le même temps, savoir qu'il serait irresponsable de relâcher notre vigilance, savoir que les évolutions en cours peuvent faire l'objet, à tout moment, de coup d'arrêt ou de retour en arrière, et que baisser la garde aujourd'hui, dans l'euphorie des conquêtes de la liberté, pourrait nous prendre au dépourvu demain.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. le Premier ministre. Le pire n'est pas toujours sûr, mais le meilleur non plus. Et c'est pourquoi il nous faut être prêts aux deux.

Voilà pourquoi je regrette que quatre des cinq groupes qui composent cette assemblée refusent à nouveau de reconnaître que le projet atteint cet équilibre délicat mais nécessaire.

En conséquence, conformément au troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement pour l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, dans le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

M. le président. Mes chers collègues, comme vous venez de l'entendre, le Gouvernement engage sa responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, pour l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, dans le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.

Le texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1^{er}, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu durant vingt-quatre heures, soit jusqu'à demain seize heures quinze.

Ce texte sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans le délai précité, est votée dans les conditions prévues à l'article 49 de la Constitution.

Mes chers collègues, vous le savez, je déteste qu'on légifère en série. Par conséquent, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat (nos 981, 1032).

La parole est à M. François Colcombet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour quinze minutes.

M. François Colcombet, rapporteur. Pour quinze minutes !

M. le président. S'il n'est pas recommandé de dépasser son temps de parole, on pourrait souhaiter que vous fussiez plus court, si vous estimez pouvoir vous exprimer de façon aussi claire en étant concis. *(Sourires.)*

M. François Hollande. Il peut même ne pas parler !

M. François Colcombet, rapporteur. Le sujet que nous allons aborder, l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps et services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat, mérite bien dix bonnes minutes !

Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, le texte qui nous est soumis, s'il est voté, permettra de rattacher l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie à l'Etat.

Il convient, pour commencer, de rappeler que si, dans la répartition des compétences entre l'Etat et les territoires d'outre-mer, la justice dépend traditionnellement de l'Etat, l'administration pénitentiaire relève des territoires. Cette organisation qui peut s'expliquer pour des raisons historiques - en métropole, d'ailleurs, l'administration pénitentiaire n'a pas toujours été rattachée au ministère de la justice - avait été rendue obligatoire dans les territoires, puisque ces derniers n'ont pas la prérogative de justice.

Toutefois, ce système est extrêmement compliqué. Il présente beaucoup d'inconvénients. Les mêmes tout d'abord qu'en métropole où il paraît tout à fait normal, à la fois pour des questions de principe et pour des raisons matérielles, que l'administration pénitentiaire soit rattachée au ministère de la justice.

En effet, l'administration pénitentiaire s'occupe de faire exécuter des décisions rendues par les juges.

Sur le plan matériel, ensuite, les territoires d'outre-mer ont bien d'autres problèmes que leurs prisons ; ils doivent mettre en place nombre d'administrations et ils ont tendance, par manque de moyens, de temps, voire de personnels compétents, à les négliger un peu.

Cela est si vrai que la plupart des territoires d'outre-mer font constamment la demande à l'Etat de reprendre en charge l'administration pénitentiaire. Cela vaut, bien entendu, pour la Nouvelle-Calédonie, mais aussi pour la Polynésie dont le gouvernement souhaite vivement que sa prison soit reprise en charge par l'Etat. Il faudra, un jour ou l'autre, nous prononcer sur ce sujet, car la prison de Papeete est certainement un chef-d'œuvre en grand péril qui mérite d'être revu de fond en comble.

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, la demande de rattachement a été réitérée, car elle avait déjà été exprimée dans le passé. Elle a été renouvelée à l'occasion des discussions qui ont précédé les accords Matignon et le référendum puis au cours de toutes les conversations qui ont suivi. Le territoire, régulièrement consulté, n'a pas émis d'avis défavorable et le comité consultatif, lui, a émis explicitement un avis favorable à ce rattachement.

D'ores et déjà, les bâtiments ont été remis à l'Etat et je crois savoir que, matériellement, l'Etat supplée totalement le territoire pour le paiement des agents. Tout est donc en place pour que ce transfert intervienne. Il n'aurait d'ailleurs pas nécessité une loi, s'il n'y avait eu que des personnels titu-

laire ; mais cette procédure a été rendue obligatoire pour le rattachement des personnels non titulaires qui font l'objet de l'un des articles du projet.

Afin de permettre une intégration plus harmonieuse, cette intégration sera facultative pour ces personnels ; c'est l'objet d'une autre disposition de ce texte. Par ailleurs, les personnels, quoique intégrés à la fonction publique d'Etat, bénéficieront de l'assurance de n'être pas mutés hors du territoire, sauf s'ils le demandent ou s'ils font l'objet d'une sanction disciplinaire. Cette mesure ne concernera, bien entendu, que les personnels actuellement en poste et non ceux qui seront recrutés dans l'avenir.

La commission des lois a approuvé ce projet à l'unanimité. Je veux cependant ajouter quelques précisions et quelques remarques.

Actuellement, je l'ai dit, les bâtiments ont été remis à l'Etat. Ils sont en bon état d'entretien pour la plupart. L'établissement de Nouméa est d'ailleurs historique, à certains égards, puisqu'il s'agit de l'ancien dépôt du bagne, lequel se trouvait sur l'île de Nou. Cette dernière est maintenant rattachée à la grande île par une jetée.

M. Pierre Mauger. C'est maintenant une presque île !

M. François Colcombet, rapporteur. Cette île est d'ailleurs entrée dans la littérature - c'est de là que s'est évadé Rochefort - ainsi que dans la peinture, puisqu'un grand tableau de Manet représente cette évasion. Mais cela n'est pas l'objet de ce rapport.

Je tenais donc à souligner que les bâtiments sont en bon état ; leur situation au bord de mer leur permet d'être au moins éventés et ensoleillés et il y a largement la place, si nécessaire, pour construire des nouveaux locaux et pour organiser des activités sociales en faveur des détenus. L'Etat pourra donc faire fonctionner cette prison dans les meilleures conditions.

Les personnels eux-mêmes se sont montrés très motivés face à cette opération et les conditions dans lesquelles leur intégration se fera leur permettent d'avoir tout à fait confiance dans l'avenir.

Il conviendra cependant de consentir des efforts sur deux points. D'une part, à ma connaissance, le poste d'assistante sociale n'est pas actuellement pourvu ; cela serait pourtant indispensable. D'autre part, il n'existe pas de poste d'éducateur. Monsieur le garde des sceaux, je me permets, à l'occasion de ce rapport, d'appeler votre attention sur ce point. Lors de votre voyage en Nouvelle-Calédonie, vous avez pris l'engagement d'agir en ce sens, et je crois savoir que cette question sera bientôt résolue.

Je veux également insister sur la prise en charge des mineurs à des fins éducatives, c'est-à-dire ce qui relève de l'éducation surveillée en métropole ; mais cette administration n'existe pas dans le territoire. Or le problème des mineurs est extrêmement préoccupant en Nouvelle-Calédonie car, notamment dans la banlieue de Nouméa, la délinquance juvénile a tendance à augmenter d'une façon très sensible, suffisamment en tout cas pour inquiéter beaucoup les populations.

Vous avez bien voulu, monsieur le garde des sceaux, lors du voyage que vous avez effectué l'hiver dernier, vous faire accompagner d'un inspecteur issu de l'éducation surveillée que vous avez mandaté pour prendre contact avec les magistrats, avec les avocats, avec les autorités représentatives de l'Etat et avec des représentants du territoire. Le rapport que vous a remis M. Vilès porte déjà ses fruits.

Ainsi, vous le savez, M. Vilès a fait partie de ceux qui ont persuadé M. Jean-Marie Tjibaou de revenir au tribunal. Chacun sait, en effet, qu'à la suite d'affaires judiciaires comme celle de Hienghène ou d'autres, les représentants du F.L.N.K.S. et des autres formations kanaks refusaient de revenir au tribunal. Ils considéraient que justice ne leur avait pas été rendue. Monsieur le garde des sceaux, à la suite de votre visite, des contacts que vous avez eus avec les autorités locales, notamment avec les autorités coutumières de Lifou et de Poindimié, et à la suite de l'action de M. Vilès, M. Jean-Marie Tjibaou a accepté de revenir au tribunal de Nouméa.

Dans ce pays où les gestes symboliques ont beaucoup plus d'importance qu'ailleurs, le retour d'une personnalité de cette importance a signifié que la confiance était revenue à l'égard de la justice française. Il est important de le souligner. La suite des événements a d'ailleurs montré que cette confiance

demeurait, puisque l'implantation des juridictions décentralisées, qui ont fait l'objet d'une précédente loi, s'opère dans des conditions correctes et satisfaisantes.

Vous avez également, monsieur le garde des sceaux, pris des décisions concernant les mineurs. Vous avez ainsi désigné deux fonctionnaires qui ont été mis à la disposition du territoire pour leur prise en charge. Ils sont arrivés : ils ont commencé leur travail. Les juges en sont satisfaits, ainsi que les autorités territoriales.

Cet ensemble de mesures - la loi sur la justice, les dispositions concernant les mineurs et maintenant ce projet relatif à l'administration pénitentiaire - est tout à fait de nature à maintenir la paix dans ce territoire et à aller dans le sens de ce que souhaitait profondément Jean-Marie Tjibaou, c'est-à-dire une réconciliation entre les deux communautés.

Nous examinerons demain un autre texte qui est le prolongement de cette action. Lorsqu'il aura été voté, la France aura complètement rempli - dans six mois environ, à mon avis - son devoir dans ce territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est avec plaisir que j'ai pu entendre l'intervention de votre rapporteur, M. François Colcombet, dont la clarté des observations prouve l'étendue de ses connaissances sur la Nouvelle-Calédonie.

La dévolution à l'Etat du service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, instituée par la loi référendaire du 9 novembre 1988, n'emportait pas *de plano* la prise en compte statutaire des personnels par l'administration pénitentiaire métropolitaine. Il appartenait donc à la Chancellerie de mieux connaître la situation, au demeurant complexe, de ces agents et de trouver, dans le cadre de la concertation, une solution susceptible de leur assurer une juste situation.

Dès les premiers examens de cette question, la solution d'une convention entre le territoire et l'Etat m'est apparue inopportune en raison des disparités de gestion qu'elle créait. J'ai été convaincu, par ailleurs, de cette inopportunité après avoir rencontré ces agents lors de la mission que j'ai effectuée en Nouvelle-Calédonie au mois de janvier dernier.

Ces agents, fonctionnaires territoriaux relevant de divers statuts ou agents contractuels gérés par une convention collective, souhaitaient, en effet, une unification de leurs statuts respectifs. En outre, ils demandaient que rien ne les distingue plus des fonctionnaires pénitentiaires métropolitains.

Il m'a donc semblé préférable de privilégier une autre solution permettant de simplifier la gestion administrative en unifiant les statuts de personnels anciens et nouveaux exerçant un même métier dans un même lieu. A terme proche, en effet, l'arrivée de nouveaux fonctionnaires, nécessairement agents de l'Etat, aurait eu pour effet de créer une disparité regrettable des situations administratives.

C'est donc pour respecter les engagements pris, pour assurer une gestion harmonieuse et pour maintenir une certaine équité que le projet de loi soumis à votre examen a été élaboré.

Ce projet doit permettre, ainsi que l'a souligné votre rapporteur, d'intégrer les soixante-quinze agents pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie dans les corps correspondants de l'administration pénitentiaire métropolitaine.

Le texte qui vous est soumis pose donc le principe de l'intégration dont pourront bénéficier les agents qui en feront la demande, cela quel que soit leur statut actuel.

Le projet prend en outre en considération les attentes de ces personnels en prévoyant, à titre exceptionnel, la création d'un privilège géographique. Ce privilège aura un caractère personnel, ce qui signifie qu'il ne bénéficiera qu'aux agents relevant aujourd'hui des cadres du territoire ou affectés à l'établissement pénitentiaire de Nouméa.

En vertu de cette disposition exceptionnelle, aucune mutation hors du territoire ne pourra être prononcée sans le consentement de l'agent concerné. Bien évidemment, cela ne saurait valoir dans l'hypothèse où la mutation est une sanction disciplinaire. Dans les autres cas, il était exclu, chacun le comprendra, que la réforme se traduise, pour certains agents, par un risque d'expatriement.

En outre, j'indique que cette disposition n'est pas sans précédent. Une disposition similaire avait été prise en 1977, à l'occasion de l'intégration des policiers territoriaux dans la police nationale.

Vous avez eu, monsieur le rapporteur, l'excellente idée d'insérer à la suite de votre rapport écrit un extrait du rapport que m'a remis M. Vilès qui a effectué une mission en Nouvelle-Calédonie sur la protection judiciaire de la jeunesse, du 22 janvier au 9 mars 1989.

M. Vilès, ancien directeur de l'éducation surveillée, a accompli là-bas un travail absolument considérable auquel je tiens à rendre hommage ici.

Comme vous l'avez dit, monsieur Colcombet, M. Vilès a eu une action beaucoup plus large que celle de sa mission, non seulement par les contacts et les initiatives de toutes sortes qu'il a pris, mais par le rôle de médiateur qu'il a un peu joué entre toutes les communautés.

Vous m'avez, monsieur le rapporteur, demandé de vous répondre au sujet de la formation et au sujet de l'assistante sociale.

En effet, le poste de Nouméa est dépourvu depuis quelques semaines d'assistante sociale. Fort heureusement, cette situation est temporaire ; une procédure de recrutement est en cours et devrait aboutir dans le courant du premier trimestre 1990.

Au sujet de la formation, actuellement deux actions sont en cours dans le cadre de la mission « 400 cadres ». La première a trait à la formation d'un surveillant, titulaire du baccalauréat, en qualité d'éducateur ; cette formation se fait à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire. La seconde concerne un surveillant qui devrait bénéficier d'une bourse afin de suivre une formation équivalente.

Les dispositions, très courtes, du texte que le Gouvernement vous soumet doivent permettre de donner les moyens juridiques pour que soit réalisé, dans les meilleures conditions possibles, le rattachement complet d'un service, de gestion toujours difficile, au ministère de la justice.

Cette mesure - je l'ai déjà souligné - est très attendue par les agents, les autorités et les élus du territoire. Son adoption est de nature à apaiser les craintes du personnel tout en lui assurant une situation équivalente à celle des fonctionnaires pénitentiaires d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1^{er}

M. le président. « Art. 1^{er}. - Seront, sur leur demande, intégrés dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire correspondant aux fonctions qu'ils exercent :

« a) Les fonctionnaires appartenant, à la date de promulgation de la présente loi, au cadre territorial de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie ;

« b) Les agents titulaires appartenant à d'autres cadres du territoire, ainsi que les agents non titulaires, affectés à la même date à l'établissement pénitentiaire du territoire de Nouvelle-Calédonie.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités des intégrations prévues à l'alinéa qui précède et qui prendront effet à la date de la promulgation de la présente loi. »

M. Colcombet, rapporteur, a présenté un amendement n° 1, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'article 1^{er}, substituer aux mots : "et qui", les mots : "; ces intégrations". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. François Colcombet, rapporteur. Il s'agit d'un amendement purement rédactionnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le garde des sceaux. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...
Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par l'amendement n° 1.
(L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.)

Article 2

M. le président. « Art. 2. - Les personnels intégrés en application des dispositions de l'article 1^{er} de la présente loi ne pourront être mutés en dehors des limites territoriales de la Nouvelle-Calédonie que sur leur demande ou par mesure disciplinaire. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

4

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. François d'Harcourt déclare retirer sa proposition de loi n° 458 tendant à adapter les structures commerciales au milieu rural, déposée le 14 décembre 1988.

Acte est donné de ce retrait.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 28 novembre 1989, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 946 relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (rapport n° 1015 de M. Bernard Bioulac au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 1021 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (Mme Marie-Josèphe Sublet, rapporteur).

A seize heures, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 964 portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (rapport n° 1033 de M. Jean-Pierre Michel au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Prise d'acte :

soit de l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 dans le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture ;

soit du dépôt d'une motion de censure.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Fixation de l'ordre du jour ;
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.
La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.
CLAUDE MERCIER

**PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF
À L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE
POUR LES ANNÉES 1990-1993**
(nouvelle lecture - n° 980)

Texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité
en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution

Article 1^{er}

Sont approuvées les orientations relatives à la politique de défense et à l'équipement des forces armées pour la période 1990-1993 décrites dans le document annexé à la présente loi.

Article 2

Les crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1990-1993 sont ainsi fixés :

(Crédits de paiement en millions de francs 1990)

	1990	1991	1992	1993
Crédits de paiement.....	103 100	107 200	111 500	116 000
Dont crédits de fonds de concours provenant de cessions d'actifs.....	1 000	800	600	600

Ces crédits exprimés en francs 1990 seront actualisés chaque année par application de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand retenu par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour chacune des années considérées.

Les crédits prévus pour 1992 et 1993 sont de caractère indicatif et correspondent à un taux de croissance de 4 p. 100 par an.

Les autorisations de programme seront déterminées annuellement en cohérence avec cet échéancier.

Article 3

Un état évaluatif par chapitre de rattachement du montant des fonds de concours mentionnés à l'article 2 est soumis au Parlement à l'occasion de la présentation du budget pour chacun des exercices auxquels ils sont rattachés, conjointement à l'annexe explicative relative au budget de la défense mentionnée à l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

Article 4

Le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992, dans les mêmes formes que la présente loi, un projet de loi qui arrêtera les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour 1992 et 1993 et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1994, 1995 et 1996.

ANNEXE

Se reporter au document annexé au projet de loi n° 733.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	51	
95	Table questions.....	32	52	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	870	1 538	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)

